

LES DOLEANCES DES TROIS ORDRES DU BAILLIAGE DE VENDOME

TIERS ETAT		
Date :	Jeudi 5 Mars 1789	
Participants :	Représentants élus au sein des corporations de la ville de Vendôme, bourgeois...	
	CRITIQUES	SUGGESTIONS
IMPOTS	<p>1) Suppression des taille, capitation, vingtième, droits d'aide, + gabelle (5,8,9)</p> <p>2) Les impôts sont injustes (7)</p>	<p>3) Une imposition générale sur le foncier (la terre) pour tous (5)</p> <p>4) Un impôt sur la richesse des artisans et des marchands (7)</p> <p>5) La réduction des dépenses: -contrôle des dépenses des ministères (13) -attribution des pensions à ceux qui les méritent (15) -réduction du train de vie de la Cour (16)</p> <p>6) Les impôts seront décidés par les Etats Généraux (12)</p> <p>7) Ils seront répartis par les Etats Provinciaux créés dans toutes les Provinces. Ces Etats Provinciaux seront chargés de percevoir les impôts et de les verser au Trésor royal. (51)</p>
LOIS		<p>8)Le pouvoir législatif sera détenu par les Etats Généraux (1)</p> <p>9) Les Etats Généraux se réuniront au moins une fois tous les trois ans, quand et où ils le veulent. (2)</p> <p>10) Aux Etats Généraux : on votera par tête et le nombre de députés du Tiers sera égal au total de ceux du Clergé et de la Noblesse réunis. (3)</p>
JUSTICE	<p>11) Suppression des tribunaux d'exception et des justices seigneuriales (23,24)</p> <p>12) Pas d'arrestation arbitraire</p>	<p>13) Réforme de la justice pour que chacun puisse se défendre et être aidé pour sa défense. (21)</p> <p>14) Les citoyens seront jugés par leurs pairs (19) (cf Déclaration des Droits anglaise)</p> <p>15) Les peines seront les mêmes pour tous (35)</p>
POLICE		16)Le nombre de gendarmes sera augmenté (35-2)
VIE ECONOMIQUE	17)Suppression des maîtrises dans les métiers (47)	<p>18) Liberté du commerce pour tous (47)</p> <p>19) Réforme du Traité de Commerce avec l'Angleterre de 1786 (trop forte concurrence du textile anglais) (52)</p> <p>20) Unification des coutumes, des poids et mesures (50)</p> <p>21) Aménagement de voies de communication (54)</p> <p>22) Taxation des denrées alimentaires par la maréchaussée pour éviter un hausse des prix trop importante et la spéculation* (53)</p>
DIVERS		23) Liberté de la presse

* spéculation :

.....

LES DOLEANCES DES TROIS ORDRES DU BAILLIAGE DE VENDOME

CLERGE		
Date :	Mardi 24 Mars 1789	
Participants :	Représentants élus de tous les clercs du Bailliage de Vendôme	
	CRITIQUES	SUGGESTIONS
	Le Clergé demande, avant tout, la défense de la religion catholique	
IMPOTS	<p>1) Suppression des droits d'aide, + gabelle (3.6)</p> <p>2) Les impôts sont arbitraires (2.1)</p>	<p>3) Une imposition générale en proportion des biens possédés Le Clergé renonce à ses privilèges et exemptions. (2)</p> <p>4) = 0 (impôt sur la richesse)</p> <p>5) La réduction des dépenses: -contrôle des dépenses des ministères (5-3, 5-4) -réduction du train de vie de la Cour (5-4)</p> <p>6) Les impôts seront décidés par les Etats Généraux (5-1)</p> <p>7) Ils seront répartis par les Etats Provinciaux créés dans toutes les Provinces (3-2). Ces Etats Provinciaux seront chargés de percevoir les impôts et de les verser au Trésor royal. (3-3)</p>
LOIS		<p>8)Le pouvoir législatif sera détenu par les Etats Généraux (5-6)</p> <p>9) Les Etats Généraux se réuniront quand et où ils le veulent. (5-2)</p> <p>10) = 0 (vote par tête)</p>
JUSTICE	<p>+ il y a des abus (4)</p> <p>11) Suppression des tribunaux d'exception et des justices seigneuriales (4-4, 4-8)</p> <p>12) ?</p>	<p>13) = 0 (aide à la défense)</p> <p>14) Les citoyens seront jugés par leurs pairs (5-7) (cf Déclaration des Droits anglaise)</p> <p>15) Un seul code, une seule loi partout (4-9) + mise en place d'une justice de paix gratuite (4-5) + justice plus rapide (4-2)</p>
VIE SOCIALE		+ Création de bureaux de charité, d'hôpitaux, d'écoles, établissement de sages-femmes.

LES DOLEANCES DE LA NOBLESSE VENDOMOISE

NOBLESSE VENDOMOISE		
Date :	Mardi 24 Mars 1789	
Participants :	Les Nobles du Bailliage de Vendôme ou leurs représentants	
	CRITIQUES	SUGGESTIONS
IMPOTS	<p>1) Suppression des aides, gabelles ou modération (4)</p> <p>2) Les impôts sont injustes (7)</p>	<p>3) Consent à payer un impôt foncier qui s'appliquera à tous les nobles et aux roturiers (5)</p> <p>4) Une imposition accrue des capitalistes (9) + un impôt modéré sur le commerce et l'industrie (10)</p> <p>5) La réduction des dépenses: - contrôle des dépenses des ministères (8) - attribution des pensions à ceux qui les méritent (8) - = 0 (train de vie de la Cour)</p> <p>6) Les impôts seront décidés par les Etats Généraux (6)</p> <p>7) Il sera créé des Etats Provinciaux dans toutes les Provinces. (2)</p>
LOIS		<p>8) = 0 (pouvoir législatif)</p> <p>9) Les Etats Généraux se réuniront périodiquement (1)</p> <p>10) Le député décidera sur place si l'on vote par tête ou par ordre (3)</p>
JUSTICE	<p>11) Suppression des tribunaux d'exception (13)</p> <p>12) Suppression des ordres d'emprisonnement arbitraires (11)</p> <p>+ certains juges modifient la loi (13)</p>	<p>13) Réforme de la justice pour que chacun puisse se défendre et être aidé pour sa défense. (21)</p> <p>14) Les citoyens seront jugés par leurs pairs (12) (cf Déclaration des Droits anglaise)</p> <p>15) = 0 (peines identiques) + évoque la « liberté individuelle»</p>
POLICE		<p>16) Le nombre de gendarmes sera doublé (14)</p>
DIVERS		<p>23) Il sera délibéré sur la liberté de la presse (15)</p>

La Noblesse Vendômoise apparaît plus réformatrice, moins conservatrice que la Noblesse d'Amont.

Cette situation est sans doute due à la présence du Marquis de Rochambeau qui a été influencé par sa participation à la Guerre d'Indépendance américaine et par les idées des Philosophes.

LES DOLEANCES DE LA NOBLESSE D'AMONT

		NOBLESSE D'AMONT	
Date :	12 Avril 1789		
Participants :	Les Nobles du Bailliage d'Amont ou leurs représentants		
	CRITIQUES	SUGGESTIONS	
		Demande d'abord une protection pour son député	
IMPOTS	1) = 0 2) = 0	3) = 0 5) = 0 7) = 0	4) = 0 6) = 0 + veut conserver ses privilèges et ses exemptions, refuse d'abandonner taille, cens, redevances... et ses droits seigneuriaux (E,G)
LOIS		8) Les pouvoirs du Roi seront limités par l'assemblée de la Nation (D) 9) = 0 10) Les trois ordres seront réunis en deux : Noblesse et Tiers Etat (B) s'il y a deux ordres d'effectif égal on pourra voter par tête (C)	
JUSTICE	11) = 0 12) = 0	13) = 0 14) = 0 15) = 0	+ maintien des justices seigneuriales
DIVERS		+ Consent à l'abandon de certains droits s'ils sont rachetés avec son accord (H)	

Dans les tableaux ci-dessus, colorie en vert les points sur lesquels les trois ordres sont d'accord, en rose ceux sur lesquels il y a de petits désaccords et en rouge ceux sur lesquels il y a un désaccord profond.